

Demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

On trouvera en pièce jointe, copie du courrier de la **Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** en date du 20 juillet 2017, informant de son intention d'adhérer à l'Etablissement public Loire. Cette décision fera l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 27 septembre.

L'organisation dans les meilleurs délais d'une réunion technique entre les services de la Communauté d'agglomération et ceux de l'EP Loire devrait permettre de formaliser les modalités d'intégration de ce nouveau membre dès la prochaine réunion du Comité Syndical de l'Etablissement.

Pour information, il est indiqué que l'Agglomération du Puy-en-Velay (www.agglo-lepuyenvelay.fr) regroupe 71 communes du département de la Haute-Loire, avec une population de plus 81.000 habitants. Cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Michel JOUBERT, maire de Chaspuzac et Vice-président du Département de la Haute-Loire.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

26 JUL. 2017

RECEPTION LE		
EXPEDITEUR		
NUMERO		
	Attribution	
PRES		
D.S		
DAF		
DEPR		
DEPT		
CCM		
	Agglo	1

Monsieur le Directeur,
Etablissement Public Loire
2 quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Le Puy-en-Velay, le 20 juillet 2017

Objet : Programmes
d'Actions de Prévention
des Inondations PAPI

Administration des
Services Techniques

Affaire suivie par :
Sonia BLOND-BUTLEN

Tél : 04 71 04 37 25
celine.soulier@lepuyenvelay.fr

Réf :12SBB/CSEPL

Monsieur le Directeur,

Suite au bureau communautaire du 12 juillet dernier, il a été décidé de vous solliciter pour voir ensemble les modalités de l'élaboration du PAPI 3 sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération s'engage à adhérer à l'Établissement Public Loire ; cette décision fera l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 27 septembre prochain.

Ainsi, je vous serai gré de bien vouloir nous transmettre, dès que possible, par mail, vos statuts, un modèle de délibération ainsi que les modalités pour envisager une collaboration.

Mes services se tiennent à votre disposition pour organiser une rencontre afin de mettre en œuvre cette collaboration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,



Michel JOUBERT